

## BUDGET PRIMITIF 1984

Monsieur BRUNGARD, Adjoint délégué aux Finances, donne lecture du projet de budget primitif 1984, arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement : Dépenses : 13 476 543  
Recettes : 13 476 543

Section d'investissement : Dépenses : 3 826 098  
Recettes : 3 826 098

Monsieur MAUSS fait un commentaire au nom de son groupe, et déclare que les élus de gauche ne voteront pas ce budget qui constitue à leurs yeux une catastrophe financière provoquée par une mauvaise gestion : augmentation de 10 % en moyenne sur tous les chapitres, importantes dépenses de prestige.

Monsieur le Maire détaille les différents mécanismes financiers qui interviennent dans l'établissement du budget communal. Il évoque la crise économique qui se répercute sur le plan local, et rappelle les deux raisons majeures qui ont provoqué l'augmentation des dépenses :

- le remboursement des emprunts qui ont dû être contractés pour la construction de l'Aire de Jeux couverte, financée intégralement par la commune, faute de subventions,
- le transfert des charges multiples de l'Etat sur les collectivités locales et la diminution des ressources financières pour les communes.

Il fait remarquer que le taux des contributions directes n'a pas été augmenté en 1983, et que malgré l'importance de l'augmentation nécessaire pour 1984, les impôts locaux demeurent, à LUDRES, parmi les plus bas de l'agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 avis contraires :

- vote le budget primitif 1984, tel qu'il lui a été présenté,
- décide d'arrêter les taux des impôts locaux pour 1984 aux chiffres suivants :

LIBELLES	1983 pour mémoire	1984	VARIATION DES TAUX
Taxe d'habitation	8,75 %	10,05 %	+ 14,86 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,84 %	5,86 %	+ 21,07 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,41 %	13,815 %	+ 21,08 %
Taxe professionnelle	6,20 %	7,121 %	+ 14,85 %